

GRUPE DE TRAVAIL « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

COMPTE-RENDU

RÉUNION AVEC MONSIEUR DAVID MAIGNAN, RESPONSABLE DES PÔLES MOBILITÉ À L'AD2I

ET MONSIEUR JEAN-MARC PICAUD, CHEF DU CMI DE NOGENT-LE-ROI

MARDI 26 NOVEMBRE 2024 À 14H00

Présents : Mme Laëtitia LE GUIL, Monsieur Pierre BLONDEL et Monsieur Thierry MAGNIN

Invité : Monsieur Sébastien CHÂLLE , Agent communal

Afin de donner suite à nos précédents échanges avec Monsieur MENANT et Monsieur MAIGNAN, nous nous sommes retrouvés ce jour pour faire un point précis sur les problèmes rencontrés en matière de Sécurité Routière sur la commune. Il nous a donc été proposé les solutions suivantes :

=> ANGLE RUE DU PONT DE FER/RUE ROUSSE/RUE DE NOGENT



- mise en place d'un panneau « STOP » pour remplacer le panneau « CÉDEZ LE PASSAGE » angle rue du Pont de Fer/rue de Nogent ;

- avancer la bande blanche par rapport à la ligne pointillée existante pour une meilleure visibilité dans la rue de Nogent ;

- refaire le marquage au sol du début de la rue de Nogent et enlever les deux flèches de rabattement qui n'ont plus lieu d'être ;

- pour élargir la voie dans le virage, dans le sens rue de Nogent vers la rue du Pont de Fer, reculer la ligne pointillée du « CÉDEZ LE PASSAGE » situé en bas de la rue Rousse.

=> ANGLE RUE DU PONT DE FER/GRANDE RUE



- création d'un marquage au sol pour délimiter les voies de circulation

=> ANGLE RUE DU PONT DE FER/RUE DE VILLIERS/RUE DE PIERRES



- mise en place d'un panneau « STOP » angle rue du Pont de Fer/rue de Villiers afin de couper la vitesse en direction de la rue de Pierres ;
- diminuer la bande blanche du « STOP » angle rue de Pierres/rue de Villiers afin d'élargir la voie de circulation pour les véhicules, venant de la rue de Villiers, tournant vers la rue de Pierres ;
- création d'un marquage au sol au début de la rue de Villiers pour délimiter les voies de circulation. »

=> ANGLE RUE DE FEUCHEROLLES/RUE DES MARAIS

- ajouter un panneau « PRIORITÉ À DROITE »

=> ROND POINT DE LA SALLE DES FÊTES



- refaire le marquage au sol ;
- prolonger le marquage au sol devant la salle des fêtes pour bien délimiter les voies de circulation. Nous précisons que le panneau de signalisation de « carrefour à sens giratoire » ne suffit pas à empêcher certains conducteurs de contourner le rond-point en se déportant sur la voie en sens inverse pour se diriger vers la place de la Mairie.

=> RUE DE BOUGLAINVAL

- le ralentisseur est la meilleure solution pour casser la vitesse, cependant la rue étant empruntée par des bus scolaires la réglementation impose un plateau entre 12 et 16 mètres de long (se renseigner auprès d'Eure-et-Loir Ingénierie).
- un comptage routier sera installé pour étudier la vitesse dans la rue.

=> RUE D'ORMOY

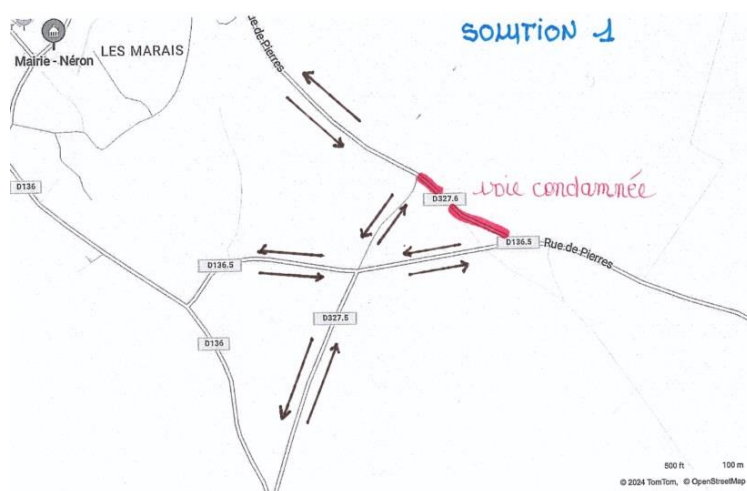
- les panneaux de début et fin de zone à 30 km/h ne peuvent pas être installés sur les mêmes poteaux que les panneaux d'entrée et de sortie de commune. La rue étant empruntée par des engins agricoles et au vu de la largeur de la rue, la zone à 30 km/h peut être délimitée avec l'angle du Chemin de Flacour.
- un nouvel aménagement dans la rue n'empêchera pas un véhicule seul de rouler au-dessus de 30 km/h (se renseigner auprès d'Eure-et-Loir Ingénierie).

=> LE POMMERAY



Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les deux solutions proposées afin de sécuriser ce carrefour en « Y » :

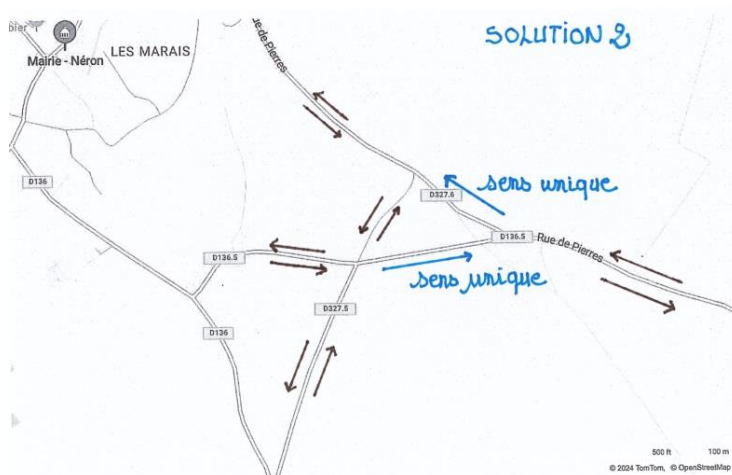
1/ Condamner la portion de la Départementale D327.6 descendant vers la rue de Pierres, jusqu'à l'angle de la départementale D327.5 (à hauteur de la Sente Grand et Petit Vau). Seule la Départementale D136.5 serait empruntée.



2/ Mettre en place des sens uniques :

- la portion de la Départementale D327.6 descendant vers la rue de Pierres en sens unique jusqu'à l'angle avec la Départementale D327.5 (à hauteur de la Sente Grand et Petit Vau), imposant les automobilistes souhaitant se rendre vers la rue de Bouglainval à emprunter la portion de la D327.5 ;

- la portion de la Départementale D136.5 à partir de l'angle avec la Départementale D327.5 dans le sens Neron vers Pierres deviendrait également une rue en sens unique.



Une réunion publique sera proposée prochainement aux Néronnais à ce sujet et une période « test » est préconisée par le Département avant la délibération du Conseil Municipal.

=> LE SHETLAND (DÉPARTEMENTALE D104)

Monsieur Nicolas DORKELD, Maire de Néron a adressé un mail au Département le 15 décembre 2023, annexant le courrier de Madame Perrine MEILLANT du 4 avril 2023 et celui de Monsieur Ludovic MEILLANT du 8 septembre 2016 étant tous deux adressés à la Mairie concernant des problèmes de vitesse. Ne pouvant pas déplacer le panneau de la commune avant le Shetland pour abaisser la vitesse à 50 km/h, il nous est proposé les deux solutions suivantes :

- des bandes rugueuses destinées à attirer l'attention du conducteur d'un véhicule par un effet sonore et de vibration et à l'inciter à ralentir ;

- des chicanes destinées à ralentir la vitesse des véhicules.

(Se renseigner auprès d'Eure-et-Loir Ingénierie)

Laëtitia LE GUIL, Conseillère Municipale